

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 06.07.2015, 17:40 CET

## Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 Composition du capital<sup>1</sup>

Suite à la nouvelle période de conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 438 actions privilégiées ont été enregistrées, la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

A ce jour, le capital est représenté par :

- **20 344 218** actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- **686 008** actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 395 048 émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 290 960 émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2) ;

Toutes ces 21 030 226 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur des taux de participation, qui reste donc inchangé.

- **3 250 600** obligations convertibles en actions ordinaires, dont 1 486 332 émises le 28.04.2011 et 1 764 268 émises le 20.06.2013.

En cas de conversion, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 3 416 501 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société ([www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)) sous la rubrique Relations investisseurs/Information actionnaire.

### Pour tout renseignement:

**Valérie Kibieta**  
Head of External Communication and  
Investor Relations  
Tel.: +32 2 373 60 36  
[vkibieta@cofinimmo.be](mailto:vkibieta@cofinimmo.be)

**Ellen Grauls**  
Investor Relations Manager  
Tel.: +32 2 373 94 21  
[egraults@cofinimmo.be](mailto:egraults@cofinimmo.be)

<sup>1</sup> Référence est également faite à l'Article 7 §2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 06.07.2015, 17:40 CET

**A propos de Cofinimmo:**

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de près de € 3,2 milliards, représentant une superficie totale de 1 780 000m<sup>2</sup>. Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux (41%), l'immobilier de santé (41%) et de réseaux de distribution (17%). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 110 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 31.03.2015, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,95 milliard. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez nous sur:

